



Regroupement des écoles
de rue autonomes du Québec

MÉMOIRE

DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
13 FÉVRIER 2026

LE RÉRAQ

Fondé en 2014, le Regroupement des écoles de rue autonomes du Québec (RÉRAQ) agit comme interlocuteur privilégié auprès du ministère de l'Éducation pour les écoles de rue d'action communautaire autonome. Il défend leurs intérêts, soutient leur développement et agit pour une meilleure reconnaissance des écoles de rue. Le RÉRAQ réalise également des représentations auprès d'autres instances politiques, communautaires et décisionnelles selon les dossiers touchant ses membres, tout en favorisant la collaboration et en soutenant les initiatives de démarrage et de consolidation des écoles de rue. Présentement, le RÉRAQ représente 15 écoles, dont 5 en processus d'implantation; ces écoles sont réparties dans 8 régions administratives sur le territoire québécois. Le RÉRAQ est également membre de la Coalition Interjeunes, du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), du Réseau solidarité itinérance Québec (RSIQ) ainsi qu'auprès de Debout pour l'École.

Historique des écoles de rue

Dans les années 1990, des initiatives visant à offrir une scolarisation aux jeunes en situation d'itinérance ont émergé dans les grands centres urbains du Québec. C'est dans ce contexte que les écoles de rue ont été créées, avec pour mission de proposer un cadre éducatif humain et accueillant à des jeunes exclus du réseau scolaire traditionnel en raison de leur réalité de vie.

Ces initiatives sont issues d'organismes d'action communautaire autonome et sont reconnus comme tels. Avec le temps et en réponse aux besoins du terrain, les écoles de rue ont élargi leur mission pour accueillir toute personne dont le parcours scolaire est entravé par des traumatismes liés à l'école, des conditions de vie difficiles, un statut légal précaire ou des diagnostics particuliers.

Ces lieux d'apprentissage sont reconnus par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), ainsi que par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui les considère comme des milieux d'intervention importants pour prévenir la pauvreté et l'itinérance.

Définition d'une école de rue telle que déterminer par le RÉRAQ et le MEQ.

Les écoles de rue permettent aux personnes qui ont décroché de l'école ou en voie d'abandonner leurs études secondaires, qui se sentent en marge du réseau scolaire et qui vivent des problématiques spécifiques qui requièrent un accompagnement psychosocial, de poursuivre gratuitement leur scolarité dans un contexte d'apprentissage qui répond à leurs besoins.

En plus des enseignants, des intervenants accompagnent les élèves afin de faciliter leur intégration et leur offrir un milieu de vie qui favorise la connaissance personnelle, la découverte et l'insertion sociale, alors qu'ils poursuivent un programme scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation. Cette pratique d'éducation vise la réduction des méfaits, la résolution de problèmes, le développement d'habiletés sociales ainsi que l'acquisition de compétence pour l'emploi et les études.

Les écoles de rue c'est ...



1211 personnes inscrites aux écoles de rue en 2024-2025

40% homme, 50% femmes, 10% non-binaire

Moyenne d'âge : 23 ans

Niveau de scolarité à l'inscription : 1re année du secondaire, en moyenne



Le profil des populations est variable selon les régions et les villes. Il suit la conjoncture économique de la région. Le constat général est que ces personnes ne sont pas prêtes à faire le saut vers une formation à l'emploi, un programme d'insertion ou d'entamer un parcours scolaire à l'école aux adultes; en revanche, elles sont aptes à apprendre en dehors d'un contexte scolaire formel. Ces personnes sont désaffiliées avec de grandes problématiques et un besoin d'appartenance; elles sont en perte de sens et en quête de sens.



Des améliorations marquées au niveau de la santé mentale, le développement d'habiletés sociales, l'augmentation de la scolarité et de l'autonomie. Une manifestation de ses améliorations se traduit par une modification positive de leurs comportements, dont une plus grande ouverture d'esprit, une plus grande maturité et une meilleure santé mentale.

des accomplissements au rythme de la personne.



16 037 heures d'enseignements
ainsi que 490 ateliers



3439 interventions menées dont 80% en lien avec la santé mentale, le logement, la précarité financière ou un trauma scolaire et 20% en lien avec des démarches scolaires et professionnelles.



209 examens réussis
40 tests de développement général (TDG)
3 diplômes d'études professionnelles (DEP)
295 tests d'équivalence de niveau secondaire (TENS)

Introduction

La double reconnaissance des écoles de rue

Il est important pour le RÉRAQ de déposer un mémoire dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2026-2027. Les multiples enjeux de société que nous vivons placent les écoles de la rue au confluent de ceux-ci.

Depuis près de 30 ans, les écoles de rue sont une partie importante du paysage scolaire et communautaire au Québec. Voici ce que le ministère de l'Éducation énonçait en 2005 : « Le ministère de l'Éducation reconnaît que la clientèle des écoles de la rue est une clientèle spécifique non desservie par les multiples programmes d'éducation, de même que les commissions scolaires reconnaissent qu'il est inopportun de desservir cette clientèle à l'intérieur de ses institutions ». De fait, les actions et l'approche préconisées par les écoles de rue relèvent autant de l'éducation que des services sociaux en raison de la population rejointe et d'une approche de scolarisation à échelle humaine.

La reconnaissance que nous avons au sein du Plan d'Action Interministériel en Itinérance (PAII) en complément à celle du PACTE porte une signification forte en ce qui a trait à l'apport des écoles de rue comme levier d'intervention et de réinsertion auprès des personnes exclues. Elles font partie des solutions et c'est en ce sens que nous déposons ce mémoire afin que cette double reconnaissance demeure et devienne pérenne. L'approche des écoles de rue vise le raccrochage citoyen et scolaire.

1- Reconduction de la mesure 8.3 - Bonifier les écoles de la rue.

Pour les besoins de ce mémoire, il est important de rapporter le contenu de cette mesure afin d'en comprendre l'importance et la portée.

« Les écoles de la rue, soutenues dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), offrent de l'accompagnement aux personnes éloignées du réseau scolaire qui vivent divers problèmes psychosociaux. L'accompagnement permet à ces personnes de poursuivre gratuitement leurs études secondaires dans un contexte d'apprentissage adapté à leurs besoins, ce qui favorise leur réaffiliation et leur(ré)intégration sociocommunautaire. Afin de reconnaître l'apport de cette offre de services dans la lutte à l'itinérance, le MEQ s'engage non seulement à poursuivre le financement octroyé à la mission globale des écoles de la rue, mais à l'augmenter. Cette bonification permettra aux écoles de rejoindre davantage de personnes, de développer de nouveaux outils d'intervention et de se partager entre elles les pratiques dans une perspective d'amélioration continue. »

Porteur : MEQ

Investissements annuels : Autofinancée à la hauteur de 0,18 M\$

Total sur cinq ans : Autofinancée à la hauteur de 0,9 M\$

Grâce à cette mesure, le RÉRAQ a eu accès à son premier financement à la mission de 100 000\$ en 2022, soit 7 ans après sa fondation. C'est ce qui a permis au regroupement de stabiliser sa permanence, de se déployer, d'offrir davantage de soutien à ses membres et de faire de la représentation. Pour les écoles, cela s'est traduit par un supplément de 10 000\$ sur leur financement à la mission par le PACTE. Au nom de ses membres, le RÉRAQ vous remercie pour ces ajustements.

Malgré l'annonce de la ministre Bélanger quant à la reconduction de ce plan pour la prochaine année, aucune confirmation à ce jour n'a été communiquée quant au prolongement de la mesure

8.3. Le cabinet de la ministre Lebel nous a mentionné qu'aucune confirmation officielle de reconduction n'a été transmise par le MSSS au MEQ. À ce jour, cette information demeure.

Pour le RÉRAQ et ses membres, cette situation est inquiétante d'autant plus qu'il semble que la reconduction annoncée ne cible que « les mesures de soins de santé et services sociaux destinés aux personnes en situation d'itinérance » RSIQ 2025.

**Nous recommandons que la mesure 8.3
Bonifier les écoles de la rue soit
reconduite pour un an tout comme
l'ensemble des mesures présentes au
sein du Plan interministériel en itinérance
afin d'éviter un bris de financement.**

2- Une reconduction dans le prochain Plan d'Action Interministériel en Itinérance

En 2020, L'UNESCO alertait les gouvernements sur l'impact de la pandémie, susceptible d'exacerber les inégalités éducatives, particulièrement chez les familles en situation de précarité. Au Québec, cette tendance s'est matérialisée notamment par la hausse du taux de sorties du secondaire sans diplôme ni qualification, passant de 13,8 % en 2020-2021 à 16,3 % en 2021-2022 (ISQ, 2024). Parallèlement, le pourcentage des personnes en situation d'itinérance révèle une augmentation estimée à 44 % entre 2018 et 2022, touchant particulièrement les jeunes adultes (Coalition Interjeunes 2025).

Ces réalités se retrouvent au sein des écoles de rue et se traduisent au quotidien par une intensification des besoins : les personnes arrivent en situation d'insécurité alimentaire, d'instabilité résidentielle ainsi qu'avec une santé mentale précaire. Une étude d'impact menée auprès d'organismes jeunesse indique d'ailleurs que 71 % des élèves des écoles de rue consultées reçoivent des prestations d'aide sociale (Coalition Interjeunes 2024).

L'arrivée à échéance du PAII se traduit par un sentiment d'urgence chez nos membres.

Le prochain tableau représente les demandes financières 2025-2026 auprès du PACTE

Besoins exprimés	Financement reçu	Manque à gagner	Pourcentage du financement reçu
3 543 496\$	2 274 127\$	1 269 369\$	64%

Les besoins en raccrochage scolaire sont en croissances à l'échelle du Québec. La plupart des écoles de rue fonctionnent avec des listes d'attente afin de gérer les demandes d'inscriptions. On compte aussi plusieurs demandes d'accompagnement pour l'implantation d'une école de rue, sans compter ceux en cours auprès de 5 de nos membres.

Le RÉRAQ prévoit que d'ici 2 ans, les 5 écoles de rue en processus d'implantation membre du RÉRAQ, effectueront une demande d'accréditation et de financement auprès du PACTE. Le tableau suivant indique les prévisions **On estime donc qu'il faudra un crédit supplémentaire de 1 037 536 \$ pour financer ces nouvelles écoles de rue.**

Ce calcul se base sur les seuils planchers indiqués dans le Cadre normatif du PACTE 2025-2028.

Au total, c'est plus de 2 306 905\$ que cumulent les écoles de rue actuelles et en développement en besoins financiers

Nous recommandons que la mesure 8.3 soit maintenue et bonifiée au sein du prochain Plan interministériel en itinérance afin de consolider les programmes des écoles de rue, soutenir le RÉRAQ ainsi que les écoles en implantation. Ceci entérinerait la reconnaissance des écoles de rue par le MSSS ainsi que la portée distincte des écoles de rue.

Sources utilisée pour la rédaction de ce mémoire

Site internet de l'institut de la Statistique du Québec

Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation, cadre normatif 2025-2028. ministère de l'Éducation , 2025

Coalition Interjeunes. (2025, 9 décembre). Connaitre, reconnaître et valoriser les métiers d'ACA jeunesse.

Portrait des écoles de la rue, volet 2, retombées psychosociales chez les populations des écoles de la rue. RÉRAQ 2022

Données statistiques colligées par le RÉRAQ auprès de ses membres

Réseau solidarité itinérance, infolettre aux membres concernant le renouvellement du PAII, décembre 2025

Cabinet du ministère de l'Éducation , 2026